



MINISTERE CHARGE DE LA RECHERCHE

PROCEDURE D'AGREMENT, AU TITRE DU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE, D'UN BUREAU DE STYLE DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR

NOTICE

Au titre de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts, les entreprises du secteur textile-habillement-cuir peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt-recherche calculé à partir des dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections qu'elles ont exposées.

Ces travaux de collections peuvent être soit réalisés au sein même de l'entreprise, soit confiés à des bureaux de style préalablement agréés par le ministère de la recherche, après avis des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Les bureaux de style demandant cet agrément doivent :

- Renvoyer le cerfa dûment rempli,
- Décrire sur papier libre, selon le plan de la page suivante, <u>3 réalisations effectuées par</u> <u>le bureau</u> sélectionnées parmi les plus significatives de leurs travaux, visant à présenter leur capacité technique,
- Annexer à leur dossier tout document technique complémentaire qu'ils jugeront utile pour l'examen de leur demande.

L'ensemble devra être adressé au :

Ministère ESR

Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (D.G.R.I.)

Département Sittar-C1

Pôle Agréments

1, rue Descartes

75231 PARIS CEDEX 05

Pour tout contact:

ciragrement@recherche.gouv.fr

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/agrement-cic-des-bureaux-de-style-46289





MINISTERE CHARGE DE LA RECHERCHE

NOTICE (suite)

DESCRIPTION DES REALISATIONS EN MATIERE DE CONCEPTION DE PRODUIT OU DE COLLECTION DURANT LES 3 ANNEES PRECEDENTES

Vous voudrez bien présenter votre projet en suivant le plan ci-après :

- 1 Référence(s) de(s) l'entreprise(s)
- 2 Objectif(s) de la demande
- 3 Description du travail réalisé (exemples : concept de collection, choix des matières, fournitures, dessins, prototypes, gammes de couleur, définition des thèmes, développement du plan de collection, vérification des prototypes...)

(en une page format A4)

- 4 Résultats obtenus
- 5 Coût de la prestation (l'unité monétaire employée doit obligatoirement être l'Euro);

Joindre tout document vous permettant d'illustrer vos travaux (Photos - vidéos - catalogues - articles de presse, "books")

CHAMP D'ACTIVITES

D1	Design Tissage	U4	Lingerie, Sous-vêtements
D2	Design Maille (Tissus et articles	V	Accessoires de l'habillement
	tombés de métier)		
D3	Design Impression	W	Maroquinerie
D4	Design broderie et /ou dentelle	X	Fourrure
D5	Design revêtement de sol	Y	Chaussures
F1	Tissus pour ameublement		
F2	Linge de maison		
U1	Prêt à porter Masculin		
U2	Prêt à porter Féminin		
U3	Vêtements enfants		